

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE SAINT DENIS FAMILLE DE NOISY LE SEC

Pantin le 20 juin 2021

Madame la Présidente, Monsieur le président.

Le Comité départemental a souhaité encourager la reprise de licence afin de préserver les acquis de vos licenciés et conserver dans vos associations les compétences et les personnes ressources afin de fournir un accueil de qualité aux nouveaux adhérents.

Pour ce faire nous avons décidé de mettre en place un bonus à hauteur de 50% pour le renouvellement de cotisation des membres licenciés à la date du 31 décembre 2020.

Devant l'impossibilité de modifier le logiciel fédéral et pour des raisons pratiques nous vous demandons d'être nos intermédiaires.

La marche à suivre est la suivante :

Ouvrir le fichier Excel joint chaque adhérent a droit à une remise de 50% sur la part départementale soit 8€ pour les adultes, 6.25€ pour les jeunes et 3.25€ pour les poussins. Si l'adhérent change de catégorie la nouvelle catégorie est à prendre en compte.

Faire la remise sur le montant total encaissé (toutes structures confondues) renvoyer au trésorier départemental le fichier Excel complété à la date du 30 octobre 2021 accompagné d'un RIB qui reversera à l'association le montant avancé par celle-ci au comité départemental. Ce qui exclut le paiement par CB en ligne pour cette année.

Il est important que le montant de l'avantage soit remis aux licenciés et non conservé par l'association (si l'adhérent souhaite faire un don il lui faut le réaliser en dehors de cette opération par un chèque séparé) afin d'ouvrir éventuellement droit à subvention pour le comité départemental.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Sportivement.

Gilbert Havel